

DUPOND-MORETTI & VEY

ASSOCIATION D'AVOCATS

AVOCATS ASSOCIES

ÉRIC DUPOND-MORETTI

ANTOINE VEY

AVOCATS COLLABORATEURS

VIRGINIE LEMARIE-FAURE

CAMILLE RADOT

ARCHIBALD CELEYRON

SARAH CATELLA-NALLET

LOUISE DURIN

JEANNE AUDEON

CORRESPONDANTS

LUC FEBBRARO

32, COURS MIRABEAU
13100 AIX-EN-PROVENCE
04 42 93 73 32

J.R. NGUYEN-PHUNG

15, BOULEVARD DES ARCEAUX
34300 MONTPELLIER
04 67 05 80 40

DOMINIQUE MATTEI

88, RUE ORIGNAN
13006 MARSEILLE
04 91 54 95 98

BERNARD GINEZ

5, RUE GIOFFREDO
06000 NICE
04 93 80 88 02

LAURENT DE CAUNES

20, RUE DU LANGUEDOC
31000 TOULOUSE
05 61 02 08 52

J.-F. LUCIANI

1119, AV. DU MARÉCHAL DE SAKE
69003 LYON
04 72 58 75 20

ANNA MARIA SOLLACARO

PLACE DU GENERAL DE GAULLE
20000 AJACCIO
04 95 21 00 23

OLIVIER MARTINS

RUE HENRI WAFELAEERTS 31
1050 BRUXELLES
00 32 25 382 024

FRANCOIS CANONICA

2, RUE FRANÇOIS BELLOT
1206 GENEVE
00 41 22 347 47 47

Monsieur Olivier LEURENT

Directeur Ecole Nationale de la Magistrature
10, rue des Frères Bonie
33080 BORDEAUX

Paris, le 14 septembre 2017

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Directeur,

Votre « *lettre ouverte* » appelle de ma part une réponse tout aussi ouverte.

D'abord, je serais très heureux que vous m'invitiez à l'Ecole Nationale de la Magistrature. Vous avez raison, je ne m'y suis jamais rendu... car, à ce jour, on ne m'y a jamais invité.

Plus exactement, il y a quelques années, Monsieur Jean-Pierre Deschamps, qui présidait alors la Cour d'Assises des Bouches du Rhône, m'avait demandé d'intervenir à l'ENM lors d'un séminaire sur l'audience criminelle, mais lorsque le Directeur des études de l'époque a su que j'étais l'un des intervenants, il a tout annulé.

Sur le fond, les propos que vous me reprochez concernant l'ENM partent du constat suivant : depuis quelques années, et je le déplore, j'ai assisté à l'émergence d'un nouveau type de magistrats, plus justiciers que juges, qui détestent et méprisent les avocats.

Savez-vous par exemple qu'un Président de Cour d'Assises m'a rapporté qu'un élève magistrat n'osait pas prendre un café avec un avocat au Palais de Justice, de peur que cela lui soit reproché par sa hiérarchie ?

Trouvez-vous normal, Monsieur le Directeur, qu'un jeune magistrat se soit vu critiquer par les chefs de juridiction, à cause d'un investissement trop important (sic) dans le cadre du stage qu'il avait effectué auparavant auprès d'un de mes Confrères ?

De même, personne ne peut nier que pour beaucoup de magistrats (je ne m'arrête pas là aux élèves), les avocats ne sont que des mercenaires à la solde des criminels, au point même que certains juges refusent désormais de les recevoir dans leur cabinet.

Le récent Rapport Gelli « *sur la protection des magistrats* » traduit bien cet état d'esprit délétère puisqu'il dénonce, pêle-mêle, les agissements intolérables de voyous qui menacent des juges, avec la pratique des avocats dans le cadre de l'exercice ordinaire des droits de la défense.

Vous avez du reste pleinement conscience de la crispation actuelle puisque, lors du discours que vous avez prononcé à l'occasion de votre prise de fonction, vous avez jugé nécessaire d'insister sur le respect dû aux avocats.

Or, pour moi, cette tension entre magistrats et avocats résulte de l'enclavement des juges, créé, dès l'origine, par l'ENM, qui encaste les jeunes professionnels et leur donne un sentiment d'entre-soi, au point même que Monsieur Dominique Barella, Président de l'Union Syndicale des Magistrats, m'avait confié qu'une soixantaine d'élèves magistrats voulait donner à l'une des promotions de l'Ecole le nom de Fabrice Burgaud...

L'ENM initie et nourrit ce que le Président Canivet avait appelé, à propos de l'affaire d'Outreau, la « *bureaucratie judiciaire* ». C'est-à-dire des situations dans lesquelles le corporatisme, dans un mouvement panurgique, interdit une réflexion critique et individuelle des magistrats.

C'est encore et toujours à raison de ce corporatisme que certains comportements qui mériteraient d'être poursuivis disciplinairement, ne le sont jamais. Lors de mon intervention télévisée, j'ai évoqué par exemple, les propos de ce magistrat qui a osé dire à un justiciable qu'il n'était pas digne d'appartenir à notre humanité.

Pour vous répondre, je n'ai jamais soutenu que seuls les avocats étaient capables d'humanité, mais je pense très sincèrement que le bon juge est celui qui se méfie de lui, de ses préjugés, et qu'à ce titre, une véritable expérience dans l'avocature permettrait aux futurs magistrats d'appréhender la vie judiciaire avec moins de certitudes.

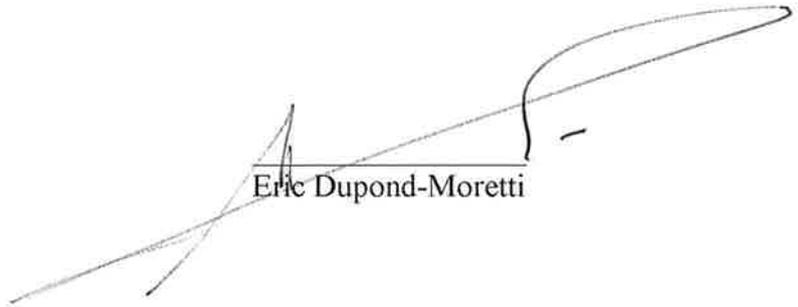
Cela permettrait également aux juges de mieux envisager la nécessité du débat contradictoire, tant il est vrai que pour beaucoup de magistrats, la contradiction, qui devrait les nourrir, est vécue comme une blessure.

Pour avoir souvent plaidé en Belgique et en Suisse, j'ai pu constater à quel point les rapports entre avocats et magistrats étaient plus fluides et plus respectueux. Sans doute parce que les magistrats belges et suisses qui sont, pour la plupart d'anciens avocats, ont pratiquement vécu les droits de la défense et la difficulté qu'entraîne souvent leur mise en œuvre.

Monsieur le Directeur, je suis trop soucieux de ma liberté pour ne pas respecter la vôtre, je suis trop soucieux du contradictoire pour ne pas entendre vos arguments et j'attends donc votre invitation, non pas pour en découdre sur le pré dès potron-minet mais pour échanger nos points de vue...

Chiche ?

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma réelle admiration pour le magistrat que vous êtes.



Eric Dupond-Moretti